



République Française

Département de Loire-Atlantique

Commune de Vigneux-de-Bretagne

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Séance du conseil municipal du 29 janvier 2019 - 19 h 30

Document préparatoire annexé à la délibération du conseil municipal en date du 29 janvier 2019.

A Vigneux-de-Bretagne, le 29 janvier 2019.

Joseph BÉZIER
Maire

INTRODUCTION

Instauré par la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue un moment essentiel de la vie de la collectivité. La loi NOTRe (portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République) est venu préciser le déroulement du débat d'orientation budgétaire et **exige désormais qu'une délibération spécifique prenne acte du débat.**

C'est en effet l'occasion pour les membres du conseil municipal de débattre des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget, tant en fonctionnement qu'en investissement, d'exprimer les projets de la municipalité, d'ajuster ces projets avec les moyens susceptibles d'être dégagés.

Au-delà du budget annuel proprement dit, c'est donc aussi un outil de pilotage qui regarde plus loin que la seule annualité budgétaire, qui oriente l'action pour plus loin.

Le présent document a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion sur les ressources et les emplois du budget de la commune pour l'année 2019.

Il y a lieu d'indiquer en outre que **nous voterons le budget 2019** (budget principal dit « budget commune » et budget annexe assainissement et budget annexe Miron) **en mars prochain**. Il sera proposé, pour le budget communal et budget annexe Miron, d'adopter la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018 lors de cette même séance, ceci permettant l'intégration de ces résultats et des reports au budget primitif 2019. Il sera proposé, pour le budget assainissement, dans le cadre du transfert à la CCEG le 1/01/2020 de la compétence assainissement, d'adopter la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018 lors de cette même séance, ceci permettant l'intégration de ces résultats et des reports au budget primitif 2019 pour 50 % des excédents budgétaires.

Le compte de gestion et le compte administratif 2018 seront soumis au vote ultérieurement.

1^{ère} PARTIE - ÉLÉMENTS RETROSPECTIFS

1. LE CONTEXTE FINANCIER NATIONAL

Le PLF pour 2018 constitue la première annuité du projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022. Il vise à tirer pleinement profit d'un environnement économique plus porteur pour engager une transformation profonde de l'action publique, qui permette de libérer l'économie française, protéger les Français et investir dans une croissance durable et riche en emplois. La politique budgétaire conduite poursuit simultanément trois objectifs majeurs :

- Le redressement durable des comptes publics par la baisse de la dépense publique
- L'amélioration de la sincérité du budget
- La transformation en profondeur de nos politiques publiques

Taxe d'habitation

La taxe d'habitation a été modifiée par la loi de finances pour 2018. Pour 80% des Français, elle va baisser progressivement à partir de 2018 jusqu'à être supprimée en 2020. La taxe d'habitation, dont la disparition complète avait été évoquée par le gouvernement, pourrait finalement être maintenue pour les 20% de ménages les plus aisés.

L'État établit l'assiette et recouvre la taxe d'habitation au profit de la collectivité bénéficiaire. La taxe d'habitation est encaissée par le réseau de la DGFIP. La collectivité bénéficie d'avances mensuelles de l'Etat sur la recette attendue de la taxe d'habitation. Leur montant est fixe, à raison d'1/12^{ème} de la recette votée par la collectivité. Elles sont versées tous les 20 du mois environ. L'administration fiscale transmet à la collectivité les bases de chacun des impôts locaux sur un document unique : l'état 1259. En fonction de ses prévisions budgétaires, la collectivité fixe le montant de la recette de taxe d'habitation attendue pour l'année. L'assemblée délibérante peut ainsi voter une hausse ou une baisse du taux de la taxe. Toutefois, elle ne pourra le faire qu'à condition de respecter les règles de plafonds. Une fois les taux votés, la collectivité peut donc transmettre l'état 1259 aux services de la DGFIP via la préfecture pour le 15 avril.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La dotation globale de fonctionnement des communes comprend :

- La dotation forfaitaire des communes
- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)
- La dotation de solidarité rurale (DSR)
- La dotation nationale de péréquation (DNP)

Le montant global de la DGF a augmenté par rapport à 2017, chaque commune devrait percevoir en 2019 un montant de dotation équivalent à celui de 2018.

Dépenses de fonctionnement

La loi de finances pour 2018 fixe un objectif de limitation de la progression des dépenses de fonctionnement à **1,2% par an**. Cette évolution est calculée inflation comprise.

L'article 13 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques 2018-2022 (LPFP) prévoit que l'ensemble des collectivités locales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique. De manière plus spécifique pour les 322 plus grandes collectivités, représentant les deux tiers de la dépense locale, l'article 29 dispose que des contrats seront conclus entre l'Etat et les collectivités locales déterminant une norme d'évolution annuelle de leurs dépenses réelles de fonctionnement pour la période 2018-2020, en référence au taux de **1,2 % par an** fixés par l'article 13 de cette même loi. Pour certaines collectivités, des critères de modulation de cet objectif peuvent être appliqués pour tenir compte de leur situation particulière (évolution de la population, construction de logement, évolution passée des dépenses...). Si la collectivité n'est pas concernée par la contractualisation de cet objectif avec l'Etat qui ne concerne pour l'heure que les 322 collectivités les plus importantes, elle pourrait l'être à terme sans pour autant en connaître les conditions exactes. A ce stade, l'Etat demande aux collectivités de faire un effort de désendettement supplémentaire de 13 milliards d'euros d'ici 2022 sans pour autant appliquer de bonus/malus.

Augmentation de la CSG et indemnité compensatrice

L'augmentation de la CSG est entrée en vigueur le 1er janvier 2018. Cette mesure, qui se traduit par une hausse de 1,7 points de la CSG, est intégrée à la loi de finances 2018. Le texte prévoit une compensation pour les agents via la suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité (1%), la suppression de la cotisation maladie pour les contractuels de droit public (0,75%) et le versement obligatoire par l'employeur territorial d'une indemnité compensatrice à l'ensemble des

fonctionnaires et contractuels de droit public. Ce versement sera compensé par une baisse du taux de cotisation employeur maladie des agents affiliés CNRACL.

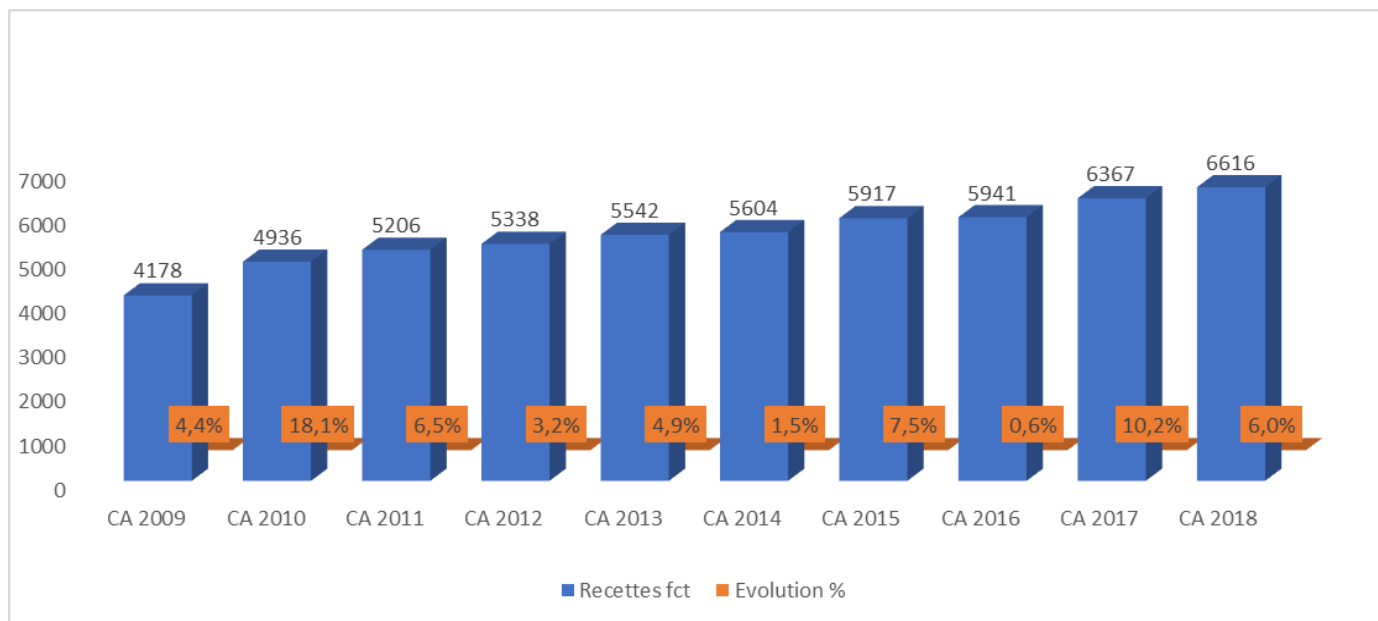
2. LE CONTEXTE LOCAL : RÉSULTATS PROVISOIRES 2018

Les résultats présentés dans cette note sont des estimations. La journée complémentaire n'est pas terminée. Une première estimation du résultat de clôture peut néanmoins être donnée. Elle permet de disposer d'une projection d'excédent de fonctionnement reporté sur 2019 qui intervient dans la construction du budget primitif. Par ailleurs, la présentation détaillée des résultats 2018 sera faite lors de l'approbation du compte administratif.

En fonctionnement

Section de fonctionnement		CA 2017	BP + DM 2018	CA 2018 (au 21/01/2019)	Taux réalis.
Chap.	Dépenses A	4 677 256	7 430 965	4 883 731	
011	Charges à caractère général	1 339 662	1 510 810	1 441 345	95,40%
012	Charges de personnel	2 503 384	2 669 000	2 601 755	97,48%
14	Atténuation de produits	580	2 000	213	10,65%
65	Autres charges gestion courante	554 192	595 907	577 308	96,88%
66	Charges financières	90 044	80 000	69 689	87,11%
67	Charges exceptionnelles	714	241 140	358	0,15%
022	Dépenses imprévues		12 823		
023	Virement section d'investissement		2 130 185		
042	Opérations ordre entre sections	188 680	189 100	193 063	
	Autofinancement brut		2 319 285		
	Recettes B	6 386 923	7 430 965	7 930 687	
70	Produits des services	448 762	429 700	489 940	114,02%
73	Impôts et taxes	3 922 196	3 844 350	4 077 298	106,06%
74	Dotations et participations	1 896 238	1 779 085	1 956 112	109,95%
75	Autres produits gestion courante	24 596	25 000	25 498	101,99%
013	Atténuation de charges	74 811	27 000	67 275	249,17%
76	Produits financiers	27	50	27	54%
77	Produits exceptionnels et cessions	19 584	20 000	8 757	43,78%
042	Opérations d'ordre entre sections	709			
002	Résultat reporté		1 305 780	1 305 780	
	Solde fonctionnement=B-A	1 709 667	0,00	3 046 956	

Evolution des recettes de fonctionnement En volume et pourcentage



En investissement

Section d'investissement		CA 2017	BP + DM 2018	CA 2018	RAR	Taux réalis.
Chap.	Dépenses A	2 444 222	7 934 407	3 411 629	1 785 387	
16	Remboursement emprunts	618 883	1 077 310	630 793		58,55%
16449	Emprunt BFT					
27	Autres participations et immo financières	13 510	13 500	13 294		98,47%
020	Dépenses imprévues					
20	Immo. Incorporelles (frais études et log.)	111 266	527 055	177 368	96 208	51,91%
204	Subventions d'équipement	3 203	38 557	12 746	1 635	37,30%
21	Immo. Corporelles (matériels et terrains)	350 115	752 872	286 707	68 837	47,22%
23	Travaux	1 234 577	4 262 244	1 205 987	1 618 407	66,26%
26	Participations et créances		300		300	
040	<i>Opération ordre transfert entre sections</i>	709				
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	111 959	385 200	245 370		
45	Compta distincte rattach.		38 005			
001	Déficit reporté		839 364	839 364		
	Dépenses d'équipement	1 699 161	5 580 728	1 682 808	1 785 087	62,14%
	Recettes B	2 318 616	7 934 407	2 613 984	897 528	
10	Dotations, Fonds divers	288 280	386 000	450 330		116,67%
13	Subventions	246 622	870 606	8 550	897 528	104,07%
16	Emprunts		2 729 810	700 000		25,64%
16449	Emprunt BFT					
204	Subventions d'équipement	281				
21	Immo corporelles			1 400		
27	Dépôts et cautionnements		160 000			
10222	FCTVA					
10226	Taxe d'aménagement					
1068	Affectation résultat	1 482 794	1 015 271	1 015 271		100%
024	Produit cessions		68 235			
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		2 130 185			
040	<i>Opérations ordre entre sections</i>	188 680	189 100	193 063		
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	111 959	385 200	245 370		
001	Excédent reporté					
	Solde investissement=B-A	-125 606	0,00	-797 645	-887 859	

Les résultats

Au 21 janvier 2019, sur la base des estimations présentées ci-dessus, le résultat de l'exercice 2018 du budget principal s'estime ainsi :

- Résultat de fonctionnement : + 1 741 176 € (A)
- Résultat antérieurs reportés : + 1 305 780 € (B)
- Résultat à affecter : + 3 046 956 € (C = A + B)

- Solde d'exécution d'investissement : - 797 645 € (D)
- Solde des RAR d'investissement : - 887 859 € (E)

- Besoin de financement : 1 685 504 € (affecté 1068) (F = D + E)
- Report en fonctionnement : 1 361 452 € (G = C – F)

Cela représente un montant de CAF brute estimée de 2,5 millions d'euros (recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement). Le remboursement de capital s'élève à 630 793 € (chapitre 16). Ce qui donne une CAF nette de 1,93 millions d'euros environ. Ces montants de CAF incluent le report en fonctionnement de l'année passée (ici 1 305 780 €).

En résumé, les estimations de résultat de l'année indiquent que le budget 2018 a été exécuté en équilibre, sans que l'excédent de l'année 2017 soit mis à contribution. L'excédent 2017 (1 305 780 €) est même inférieur à celui dégagé à la clôture de l'exercice 2018 (1 361 452 € estimés). La commune entre donc dans une phase d'investissement lourd (2019-2020, conformément au déroulement des projets du mandat municipal).

2^{ème} PARTIE – LES ORIENTATIONS POUR 2019

1. LES PROJETS D'INVESTISSEMENT : « POURSUIVRE LA REALISATION DES PROJETS ANNONCES »

Les projets emblématiques de la municipalité connaîtront la poursuite des investissements lourds programmés en 2019. La commune augmentera son volume de dépenses d'investissement par rapport aux années précédentes, pour dépasser les 4 millions d'euros de nouveaux crédits.

Les projets déjà lancés qui impactent 2019 :

- Aménagement Cœur de bourg – Miron sur le Budget Annexe du MIRON (achats, revente, aménagement voirie desservant le futur lotissement) : 162 000 €
- Aménagement Cœur de bourg – Miron sur le Budget de la Commune (abords des 2 îlots commerciaux « Val de Gesvres et ancienne Mairie » ainsi que le parvis de la Halle) : 495 000 €
- Rénovation et extension des ateliers municipaux (phase 3) : 473 000 €
- Nouvel équipement périscolaire/restaurant scolaire de La Paquelais (travaux) : 920 000 €

Les projets qui démarrent en 2019 :

- Aménagements de sécurisation de la voirie : plateau surélevé de La Paquelais : 46 500 €
- L'aménagement eau et paysages : 450 000 €
- Réalisation de la Halle du Miron sur le Budget de la Commune : 50 000 € pour les études
- Entrée sud-est Vigneux (rue de Sévigné et allée des sports) : 480 000 €
- Salle polyvalente, étude de programmation et acquisition du foncier : 197 500 €
- Acquisition commerces (boulangerie et DAB MIRON) : 500 000 €

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : « MAINTENIR L'EVOLUTION DES DEPENSES A CARACTERE GENERAL »

Pour disposer d'une capacité de financement propre suffisante, il est **nécessaire de poursuivre les efforts en matière de dépenses de fonctionnement.**

L'objectif annoncé en 2018 et 2019 de **maintenir le niveau de service actuel** tout en restreignant les dépenses récurrentes est donc maintenu en 2019.

Les **dépenses de personnel** sont en augmentation en 2018 par rapport à 2017 avec une évolution d'environ 3,8 %. Des recrutements se sont concrétisés en 2018.

Les subventions aux associations

L'enveloppe dédiée aux subventions aux associations augmentera de 6,22 % en 2019 par rapport à 2018. La municipalité reste à l'écoute de toute association qui se trouverait en difficultés financières. Une réserve de crédit de 18 250 € est ainsi conservée pour ces cas de figure, et pour les éventuels projets exceptionnels portés par les associations.

En matière de recettes

En 2017, le montant des recettes concernant la dotation forfaitaire est de 1 453 011 €. En 2018, le montant des recettes concernant la dotation forfaitaire est de 1 502 261 €. Soit une augmentation de la dotation forfaitaire de **3,39 %** entre 2017 et 2018.

En 2019, la DGF devrait être maintenue au niveau de 2018.

Concernant la fiscalité, la municipalité a décidé en 2019 de ne pas augmenter les taux de taxe d'habitation et de taxe sur le foncier bâti et non bâti et de les maintenir à leur niveau de 2018 :

- taux de taxe d'habitation : 22,89%.
- taux de taxe sur le foncier bâti : 35,20%.
- taux de taxe sur le foncier non bâti : 50,94 %

Les marqueurs forts pour 2019

En dépenses :

- Stabilité en volume des charges à caractère général hors dépenses exceptionnelles

En recettes :

- En principe, compensation « à l'euro près » de la taxe d'habitation mais selon des modalités encore aujourd'hui non connues.

3. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS : « EQUILIBRER CAF ET EMPRUNT »

Il existe **trois sources de financement des investissements**. Par ordre d'importance pour 2019, il s'agit de la capacité d'autofinancement (CAF), de l'emprunt et des recettes d'investissement.

La capacité d'autofinancement :

La **CAF brute dégagée sur l'exercice** sera en hausse par rapport à l'année passée. Pour parvenir à un maintien de la CAF au-dessus des seuils de vigilance, **il faudra continuer l'effort fait sur les charges à caractère général récurrentes** et sur les dépenses de personnel.

Le recours à l'emprunt

Les grands projets du mandat sont à maturité en 2018 (réalisation des études) et se concrétisent en 2019. Leur déploiement nécessite de faire appel à l'emprunt. Après trois années d'apurement de la dette sur le budget principal, la collectivité a sollicité en 2018 un emprunt de 700 000 euros et sollicitera un **emprunt d'environ 3,5 à 3,8 millions d'euros pour financer les grandes opérations d'équipement**. Cet emprunt sera tout à fait supportable au regard du faible endettement communal, de la faiblesse des taux actuels et du bon niveau de CAF.

Les recettes ordinaires d'investissement

Elles sont au nombre de trois : la taxe d'aménagement (TA), les subventions reçues et le fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Taxe d'aménagement : elle est estimée en 2018 à 193 280 € hors parcs d'activités. A noter que les recettes liées aux parcs d'activités seront reversées à la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres (CCEG) pour venir abonder le fond de concours intercommunal, conformément à la délibération prise par le conseil municipal en décembre 2016.

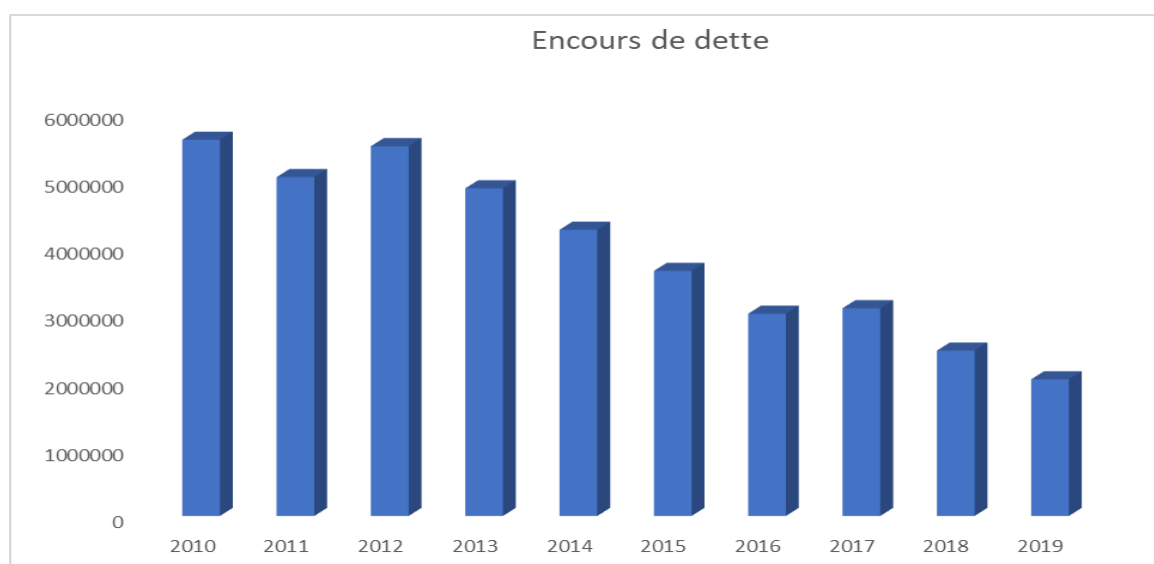
Subventions d'investissement : pour 2019, le choix a été fait de cibler les subventions possibles sur un projet d'importance : le lancement du projet de nouvel équipement périscolaire à La Paquelaïs (Dotation d'équipement de l'Etat – DETR, nouveau contrat départemental, Fonds Régional de Développement des Communes, etc.). Plus de 630 000 € seront ainsi sollicités auxquels pourrait s'ajouter une participation de la Caisse d'Allocations Familiales.

4. FOCUS SUR LA DETTE : « POURSUIVRE LA SÉCURISATION DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DE LA DEUXIÈME PARTIE DU MANDAT »

La commune rembourse un capital conséquent jusqu'en 2018 (supérieur à 600 000 € par an). Au regard du lancement des grands projets du mandat, il est important de faire appel à l'emprunt. Un emprunt de 700 000 € a par ailleurs été souscrit à la fin de l'année 2017.

A partir de 2019, suite à l'extinction de certains emprunts anciens, le remboursement baissera à nouveau.

Au 31 décembre 2018 le capital restant dû (CRD) sur le budget principal est estimé à 2 457 860 €, ce qui représente une **dette par habitant de 413 €**.



Exercice	31/12/10	31/12/11	31/12/12	31/12/13	31/12/14	31/12/15	31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/2019
Exercice	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Encours	5593137,79	5037844,09	5497509,89	4870768,77	4255061,51	3643269,62	3007541,17	3088657,57	2457864,97	2031380,78
Annuités	714 888,29	1 504 942,20	505 884,20	626 741,22	615 707,26	611 791,89	635 728,45	712 393,00	703 136,79	486 571,16

3^{ème} PARTIE – OUVERTURE SUR LA PROSPECTIVE 2018-2022

La deuxième partie de mandat sera marquée par deux tendances fortes :

- D'un côté la réalisation du plan pluriannuel d'investissement,
- De l'autre, le tassement inédit des recettes de fonctionnement qui devraient se stabiliser autour de 6 millions d'euros par an après des années d'augmentation régulière.

Pour maintenir le financement des investissements sans évolution à la hausse des recettes, il va falloir contraindre les dépenses de fonctionnement dans la lignée des efforts faits depuis 2015.

Le Plan pluriannuel d'investissements (PPI) :

Il prévoit les investissements majeurs contenus sur le mandat : aménagement du Miron (3,5 millions d'euros), halle du Miron (900 000 €), équipement périscolaire (2,2 M€), mais également les dépenses d'investissement sur le patrimoine immobilier et les voiries.

Les recettes

Les recettes de fonctionnement devraient se stabiliser autour de 6 millions d'euros par an jusqu'à la fin du mandat.

Les dépenses

Le travail de contraction des dépenses de fonctionnement hors personnel doit être poursuivi pour éviter l'effet de ciseaux qui viendrait faire baisser de façon trop importante la CAF. Un effort doit également être fait sur les dépenses de personnel, à l'image du résultat de l'année 2018.

4^{ème} PARTIE – BUDGET ASSAINISSEMENT

LES RÉSULTATS 2018

En fonctionnement

Section de fonctionnement		crédits ouverts	CA 2018
Chap./opérations	Dépenses A	431 757	128 362
011	Charges à caractère général	10 100	9 102
65	Autres charges gestion courante	500	
66	Charges financières	15 600	15 294
67	Charges exceptionnelles	2 200	
022	Dépenses imprévues	2 207	
023	Virement section d'investissement	297 050	
042	Opérations ordre entre sections	104 100	103 966
	Autofinancement brut	361 150	64 288
	Recettes B	431 757	378 767
70	Produits des services	199 000	146 332
74	Dotations et participations		
042	Opérations ordre entre sections	40 000	39 678
002	Résultat reporté	192 757	192 757
	Solde fonctionnement=B-A	0,00	250 405

En investissement

Section d'investissement		crédits ouverts	CA 2018	RAR
Chap./opérations	Dépenses A	504 718	198 343	225 728
16	Remboursement emprunts	58 100	58 007	
020	Dépenses imprévues	13 050		
20	Immo. Incorporelles (frais études)	37 286	4 247	5 398
23	Travaux	303 682	85 594	220 330
040	Opérations ordre entre sections	40 000	39 678	
041	Opérations patrimoniales	52 600	10 817	
001	Déficit reporté			
	Dépenses d'équipement			
	Recettes B	504 718	165 105	10 611
13	Subventions			
16	Emprunts			
1068	Affectation résultat	34 244	34 244	
27	Autres immo financières	7 262	6 616	10 611
	Virement de la section de			
021	fonctionnement	297 050		
040	Opérations ordre entre sections	104 100	103 966	
041	Opérations patrimoniales	52 600	10 817	
001	Excédent reporté	9 462	9 462	
	Solde investissement=B-A	0,00	-33 238	-215 117

Le report en fonctionnement possible estimé est de 250 405 €. Le budget assainissement sera donc en excédent pour la quatrième année consécutive. 50 % de l'excédent budgétaire concernant l'exercice 2018 du budget assainissement sera transféré à la CCEG en 2020.

Les grandes orientations :

Une étude relative au transfert de la compétence assainissement vers la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres à compter du 1^{er} janvier 2020 est en cours.

Les résultats

Au 21 janvier 2019, sur la base des estimations présentées ci-dessus, le résultat de l'exercice 2018 du budget assainissement s'estime ainsi :

- Résultat de fonctionnement : + 57 648 € (A)
- Résultat antérieurs reportés : + 192 757 € (B)
- Résultat à affecter : + 250 405 € (C = A + B)

- Solde d'exécution d'investissement : - 33 238 € (D)
- Solde des RAR d'investissement : - 215 117 € (E)

- Besoin de financement : 248 355 € (affecté 1068) (F = D + E)
- Report en fonctionnement : 2 050 € (G = C – F)

5^{ème} PARTIE – BUDGET ANNEXE - MIRON

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain Cœur de bourg-Miron portée en régie par la Commune ce qui la place en position d'aménageur, un budget annexe spécifique a été créé sur l'emprise du Miron afin :

- d'identifier et de suivre précisément toutes les dépenses et recettes afférentes à cette opération ;
- de mettre en place une comptabilisation des stocks de lots ;
- de réaliser au final un bilan de l'opération.

Le budget annexe est financé par une avance remboursable puis d'éventuelles subventions du budget principal, par les cessions de terrains et éventuellement par l'emprunt.

Pour 2019, la Commune poursuit les études urbaines et opérationnelles sur les ilots du Cœur de Bourg afin de permettre aux derniers commerces présents sur le site du Miron de déplacer leur activité dans les nouvelles opérations.

En 2018, en fonctionnement il y a eu une prise en charge des frais d'avocat du transfert du salon de coiffure de 3 500 €.

En 2018, en fonctionnement il y a eu les frais de notaire pour un local commercial SCI VINCANNE de 1 941,15 €.

LES RÉSULTATS 2018

En fonctionnement

Section de fonctionnement		Crédits ouverts	CA 2018
Chap./opérations	Dépenses A	299 640	67 942
011	Travaux		
608	Frais accessoires	2 920	3 500
6015	Terrains à aménager	234 220	1 942
6045	Etudes / prestations de service		
6522	Excédent à reverser		
6611	Intérêts d'emprunt		
002	Résultat de fonctionnement reporté		
7133-042	Variation stock terrains aménagés	62 500	62 500
	Recettes B	299 640	67 942
7015	Vente terrains aménagés		
7133-042	Variation en cours de production	299 640	67 942
71355-042	Variation terrains aménagés		
002	Résultat reporté		
	Solde fonctionnement=B-A	0,00	0,00

En investissement

Section d'investissement		Crédits ouverts	CA 2018
Chap./opérations	Dépenses A	362 140	67 942
1641	Emprunt		
1687	Avance		
3351	Travaux en cours		67 942
3555	Terrains aménagés	299 640	
001	Déficit reporté	62 500	
	Recettes B	362 140	62 500
1641	Emprunt	299 640	
1687	Avance		
3555-040	Terrains aménagés	62 500	
3351	Travaux en cours		62 500
335XX-40	Annulation du stock initial de travaux (par D7133)		
001	Excédent reporté		
	Solde investissement=B-A	0,00	-5 442